

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Jeudi le 25 octobre 2018, se tenait à 19h30 une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame la conseillère Karène Langlois et Messieurs les conseillers suivants: Michel Paris, René Desrosiers, Mathieu Pelletier (arrivé à 19h31), David Pelletier (arrivé à 19h31), Roger Labrecque, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des séances du conseil jeudi le 25 octobre 2018 à 19h30 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Adjudication de contrat - Ponceaux et travaux divers sur la route du Portage et 4e-et-5e rang de Massé;
- 2- Engagement d'un opérateur de machinerie pour l'hiver 2018-2019;
- 3- Période de questions;
- 4- Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 19h30.

1- ADJUDICATION DE CONTRAT - PONCEAUX ET TRAVAUX DIVERS SUR LA ROUTE DU PORTAGE ET 4E-ET-5E RANG DE MASSÉ

2018-10-195

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'ouverture des soumissions le 23 octobre 2018, la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a reçu quatre soumissions pour son projet "Ponceaux et travaux divers sur la route du Portage et le 4e-et-5e Rang de Massé ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été effectuée par la firme d'ingénierie Tetra Tech Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de « Construction R.J. Bérubé Inc. », au montant de \$299 804.21 taxes incluses, est la plus basse soumission conforme reçue ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mathieu Pelletier, appuyé par Michel Paris et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc confirme l'adjudication du contrat à « Construction R.J. Bérubé Inc. » pour un montant de \$299 804.21 taxes incluses, selon les termes et conditions des plans et devis et de la soumission déposée, et sous réserves des conditions suivantes ;

QUE les travaux effectués seront payés selon les prix du bordereau de soumission du plus bas soumissionnaire conforme, et selon les termes et conditions des plans et devis ;

QUE les travaux à l'heure (article 4.1 du bordereau) ainsi que les travaux de

rechargement de la fondation supérieure (article 4.2 du bordereau) prévus au devis seront légèrement diminués afin de respecter l'enveloppe réservée pour ce projet ;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés par le conseil à signer les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

2- **ENGAGEMENT D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIE POUR L'HIVER 2018-2019**

2018-10-196

Proposé par Karène Langlois

Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc engage **M. Dany Fortin comme opérateur de machinerie d'hiver** pour la saison hivernale 2018-2019 selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Fortin. La date de début de travail à ce poste est fixée au 30 décembre 2018 pour une période se terminant le 30 mars 2019. M. Fortin sera sur appel avant le début de son contrat.

3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

4- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Karène Langlois la fermeture de l'assemblée à 20h05.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142(2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière